

Toulouse Métropole

PPBE 3^{ème} & 4^{ème} échéance Synthèse consultation du public

Consultation du public réalisée
du 16 septembre au 16 novembre 2024

Sommaire

1.	Modalités de la consultation.....	3
2.	Résultats de la participation.....	4
3.	Analyse des avis exprimés.....	6
3.1.	Thèmes abordés.....	6
3.2.	Impact sonore du réseau routier.....	7
	Les avis exprimés par le public.....	7
	Les solutions proposées par le public.....	7
3.3.	Impact sonore de l'aéroport Toulouse-Blagnac.....	7
	Les avis exprimés par le public.....	7
	Les solutions proposées par le public.....	8
3.4.	Impact sonore du réseau ferré.....	8
	Les avis exprimés par le public.....	8
	Les solutions proposées par le public.....	8
3.5.	Impact sonore des industries ICPE bruyantes.....	9
	Les avis exprimés par le public.....	9
	Les solutions proposées par le public.....	9
3.6.	Zones de calme.....	9
3.7.	Observations hors cadre du PPBE.....	9
4.	Réponses aux observations du public.....	10
4.1.	Observations dans le champ de compétence de Toulouse métropole.....	10
	Bruit routier (VL,PL, 2roues).....	10
	Zones de calme.....	11
4.2.	Observations relevant d'autres gestionnaires.....	11
5.	Conclusion.....	12

1.Modalités de la consultation

le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la métropole de Toulouse a été mis en consultation du public du 16 septembre au 16 novembre 2024, selon les modalités de l'article R. 572-9* du Code de l'environnement, à savoir :

- une information de la consultation publique a été publiée dans la presse locale, 15 jours avant l'ouverture de la consultation,
- le projet de PPBE a été mis à la disposition du public par voie électronique sur le site internet suivant : <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/ppbe2024>,
- le public a pu prendre connaissance du projet de PPBE et présenter ses observations par courrier électronique dans la « boîte-aux-lettres » : consultationpubliqueppbe@toulouse-metropole.fr réservée à cette consultation,
- le projet de PPBE en version papier et un registre d'observations ont également été disponibles sur cette période, au siège de la métropole.

Rappel des objectifs du PPBE :

Le PPBE vise à réduire les nuisances sonores, à protéger la santé publique et à améliorer la qualité de vie des habitants de la métropole tout en donnant au public la possibilité de s'exprimer à travers cette consultation.

Le plan de prévention du bruit concerne les sources de bruit suivantes : routier, ferroviaire, aérien et installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation. Il convient de noter que Toulouse métropole n'est gestionnaire que du réseau routier métropolitain et communale (hors nationales et autoroutes).

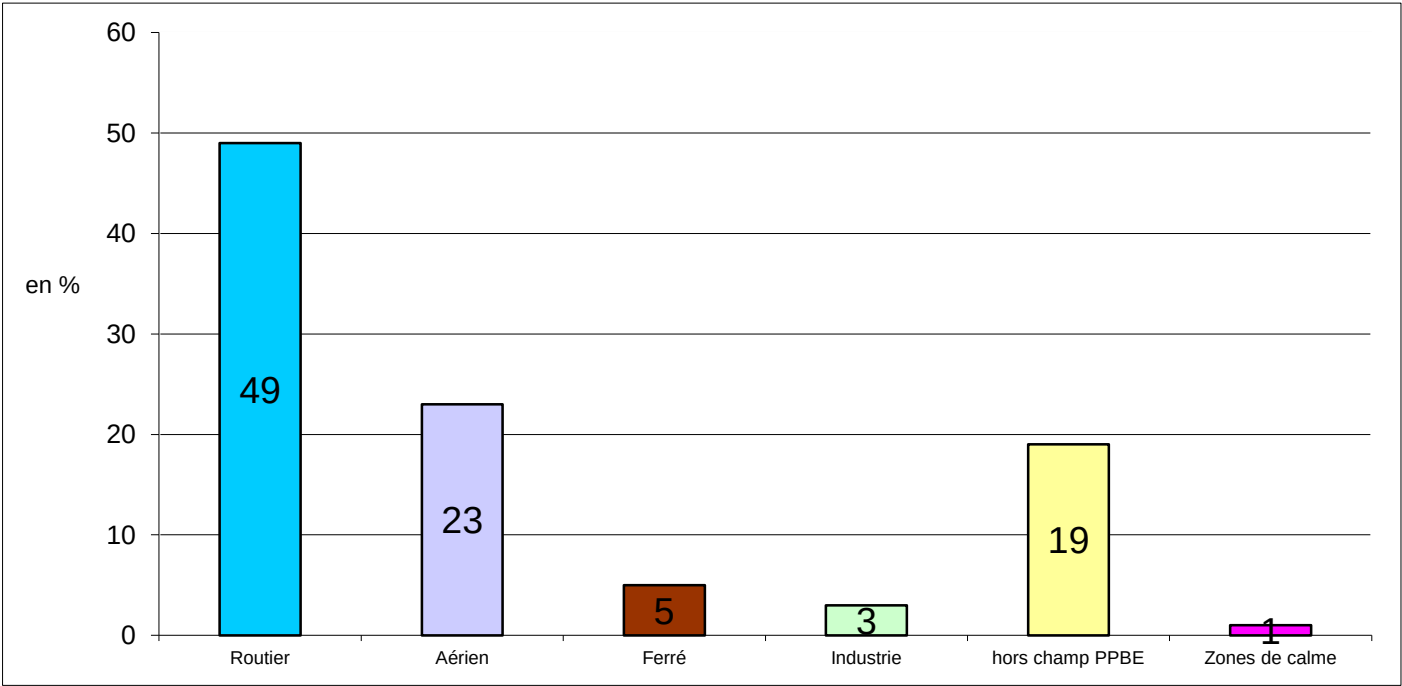
2. Résultats de la participation

Le tableau ci-dessous indique le nombre de contributions par commune :

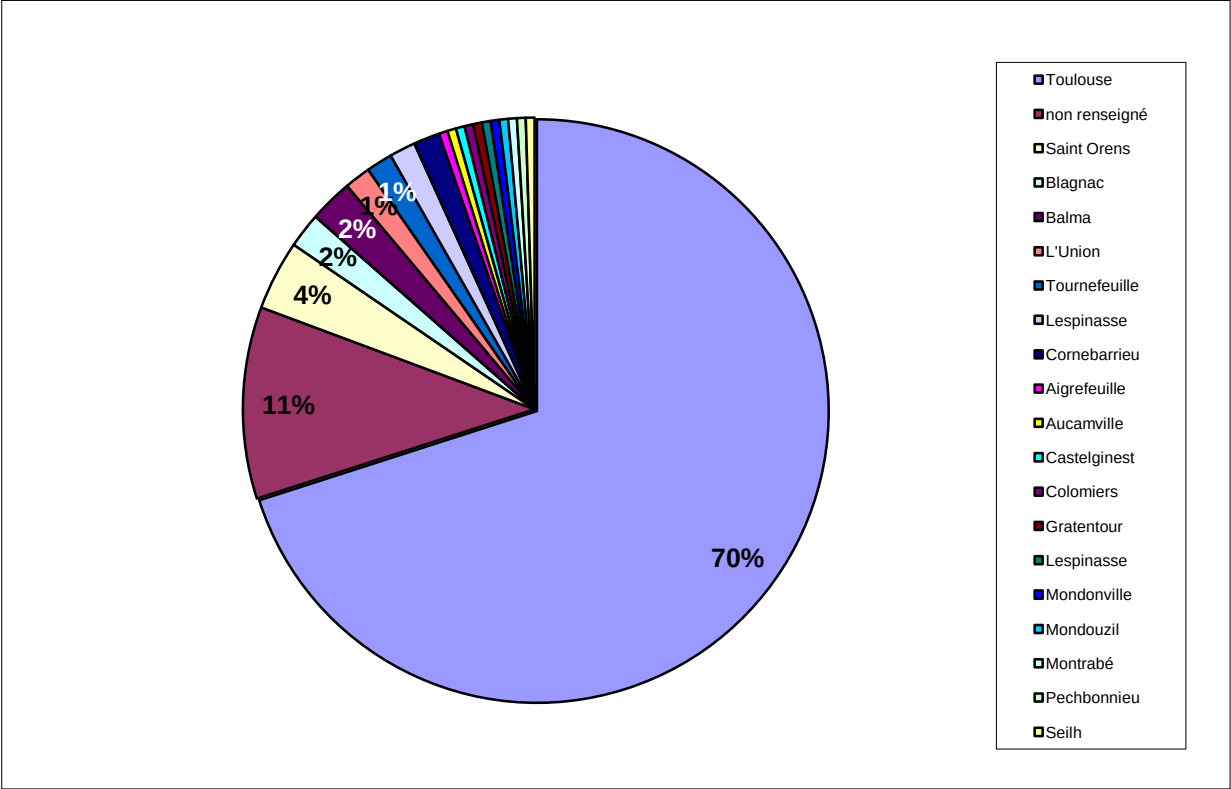
Commune	Nombre d'observations
Toulouse	145
<i>Commune non renseignée *</i>	22
Saint Orens	8
Balma	5
Blagnac	4
L'Union	3
Tournefeuille	3
Lespinasse	3
Cornebarrieu	3
Aigrefeuille	1
Aucamville	1
Castelginest	1
Colomiers	1
Gratentour	1
Mondonville	1
Mondouzil	1
Montrabé	1
Pechbonnieu	1
Seilh	1
Total	206

* Contributions n'indiquant pas le nom de la commune de résidence

Le graphique suivant représente la répartition en pourcentage, des contributions par source de bruit :



Le graphique suivant représente le taux de participation par commune :



3. Analyse des avis exprimés

L'examen des 206 contributions du public faites pendant la consultation publique du projet de PPBE montre que :

- le bruit lié au trafic routier avec ses 111 contributions, représente le sujet le plus abordé,
- les nuisances de l'aéroport de Blagnac sont le second sujet le plus évoqué, avec 52 observations,
- la population de Toulouse est celle qui a déposé le plus d'avis, avec 145 contributions,
- les avis concernant les bruits ferroviaires et industriels sont peu nombreux, avec au total 16 avis,
- à noter que 42 contributions portent sur des sujets hors cadre PPBE. Notamment les sujets de l'aérodrome de Lasbordes et celui de Francazal.

3.1 Thèmes abordés

Pour des commodités d'analyse, les observations ont été regroupées par sources de bruit. Si toutes ne relèvent pas du champ d'un PPBE ou des compétences de la Métropole, elles sont cependant intégrées dans l'analyse.

L'analyse des avis a permis de détailler les thèmes abordés au cours de la consultation du public :

- Le bruit routier est la principale nuisance ressortant des observations à 49%,
- les nuisances sonores du trafic aérien ressortent également des observations avec 23 %,
- les nuisances sonores liées au trafic ferroviaire et aux activités industrielles font l'objet de peu d'observations, avec respectivement 5 et 3 %.
- il est à noter que 19 % des contributions, portent sur des thématiques hors du champ du PPBE, avec notamment le sujet de l'aérodrome de Lasbordes et l'aéroport de Francazal.

Les thématiques évoquées concernent majoritairement le cadre du PPBE, mais d'autres sources de bruit font également l'objet d'avis :

- le bruit des 2 roues thermiques, qui relèvent du bruit de comportement et de pots trafiqués (accélérations trop fortes, pots d'échappements modifiés,..)
- le bruit des climatisations, de concerts et événements culturels, les radios de véhicules, les activités professionnelles, ...

3.2 Impact sonore du réseau routier

Les avis exprimés par le public

111 contributions déposées concernent le bruit routier, soit 49% des avis.

La majorité des messages concerne :

- le bruit excessif des motos et des scooters, souvent à des heures tardives. Selon certains avis, les échappements trafiqués aggravent cette situation,
- le bruit des bus et des poids lourds sont également signalés comme particulièrement dérangeants, surtout dans les zones densément peuplées,
- la réflexion du bruit sur les immeubles qui amplifie le son,
- les balcons donnant sur les axes routiers, trop impactés par le bruit,
- le bruit fort des bandes rugueuses et des revêtements routiers abîmés.

Les solutions proposées par le public

Les principales propositions exprimées, sont :

- des campagnes de sensibilisation auprès des conducteurs,
- davantage de présence policière pour le contrôle des véhicules bruyants,
- installer des radars automatiques pour mesurer et réguler le bruit,
- apaiser la circulation : baisse des vitesses, aménagements de voirie (plan de circulation)
- installation de protections phoniques et de murs antibruit le long des grands axes,
- réduire les livraisons bruyantes en centre-ville,.
- Réduire le trafic des poids lourds, et augmenter les bus électriques.

3.3 Impact sonore de l'aéroport Toulouse-Blagnac

52 observations émanent d'habitants de plusieurs communes survolées, soit 23% des contributions. L'essentiel de celles-ci proviennent de Toulouse, Aigrefeuille, Blagnac, Castelnau et Cornebarrieu.

Les avis exprimés par le public

Plusieurs sujets sont abordés dont :

- le « non-respect » des couloirs aériens par les avions entraînant une augmentation du bruit dans plusieurs quartiers,
- l'impact de l'aviation de tourisme de Montaudran, où des avions volent à basse altitude et effectuent des sessions d'apprentissage répétitives.

- Le trafic aérien nocturne sur l'aéroport Toulouse-Blagnac, qui perturbe le sommeil des riverains,
- les nombreux avions qui fréquentent l'aéroport de Blagnac et qui volent en limite de PGS, ce qui impacte des habitations qui ne peuvent bénéficier de l'aide à l'insonorisation.

Les solutions proposées par le public

Les principales propositions exprimées, sont :

- la diminution des vols en période diurne, et l'interdiction des vols la nuit,
- inclure l'aérodrome de Montaudran dans l'élaboration du PPBE,
- réviser le PGS pour un zonage plus large, et plus protecteur des quartiers périphériques impactés,
- mieux contenir les vols dans les limites des couloirs aériens,
- réaliser un plan des nuisances et compenser sur la taxe foncière.

3.4 Impact sonore du réseau ferré

Les avis exprimés par le public

10 avis concernent cette source de bruit, soit 5 % du total des contributions.

La majorité des messages concerne :

- la demande des précisions sur la méthodologie utilisée pour évaluer le bruit ferroviaire,
- la gêne importante du trafic ferroviaire en zone urbaine, notamment sur la zone de la gare St Agne, sur la Zone de la gare Raynal et sur la ligne Toulouse-St Jory,
- l'impact sonore du tronçon aérien du métro, entre Jolimont et la Roseraie,
- le bruit des avertisseurs sonores des trains au passage à niveau de St Agne,
- le bruit d'avertisseurs sonores des TRAM.

Les solutions proposées par le public

Les principales propositions exprimées, sont :

- la mise en place des murs anti-bruit le long des voies, sur tout le secteur urbain,
- la mise en place de protections phoniques le long du tronçon aérien du métro,
- L'utilisation des avertisseurs sonores qu'en cas de danger immédiat,
- le renfort de barrières de sécurité au passage à niveau de St Agne, pour éviter que les conducteurs de train klaxonnent.

3.5 Impact sonore des industries ICPE bruyantes

Les avis exprimés par le public

6 avis concernent cette source de bruit, soit 3 % du total des contributions.

L'essentiel des messages concerne :

- le bruit de la zone industrielle de Mondouzil,
- le bruit de la zone industrielle quartier Ritouret à Blagnac,
- le bruit de freinage des rames du métro, sur le site des ateliers de TISSEO, quartier St Simon,
- le bruit subit par les riverains d'une zone d'activité.

Les solutions proposées par le public

Les principales propositions exprimées, sont :

- la mise en place de protections phoniques autour des sites bruyants,
- le renfort de la réglementation dans les zones du PLUiH qui autorisent l'implantation d'activités industrielles.

3.6 Zones de calme

Une remarque concerne les zones de calme. L'auteur exprime son mécontentement face aux nuisances sonores croissantes dans le quartier Saint-Cyprien, en particulier au jardin Raymond 6. Il déplore l'organisation de concerts bruyants qui perturbent le repos des habitants. Il appelle à trouver des lieux appropriés pour ces événements afin de respecter la tranquillité des résidents.

3.7 Observations hors cadre du PPBE

Par autres sources, on entend les activités bruyantes, qui sont en dehors du champ de la directive européenne 2002/49/CE et ne relèvent pas des compétences des autorités visées par le texte, dont Toulouse Métropole.

En outre, le traitement des bruits liés aux comportements humains (bars, rodéos) relève des pouvoirs de la police des maires.

4. Réponses aux observations du public

Les observations formulées par le public au cours de la consultation montrent une forte sensibilité aux nuisances sonores, en particulier celles liées aux trafics routier, aérien et, dans une moindre mesure, ferroviaire. Toulouse Métropole prend en compte ces préoccupations en proposant des réponses aux observations par type de bruit, en collaboration avec les différents gestionnaires concernés.

4.1 Observations dans le champ de compétence de Toulouse métropole

Bruit routier (PL, VL, 2roues)

Les nuisances sonores causées par le trafic routier, créent de nombreuses plaintes des habitants.

Toulouse Métropole prend en compte cette problématique spécifique en mettant en place les actions suivantes pour encourager des pratiques de conduite plus respectueuses de l'environnement sonore :

- **Radars pédagogique bruit routier** : la Ville de Toulouse expérimente l'installation de radars pédagogiques de bruit routier sur les axes les plus impactés. Ces radars doivent permettre de sensibiliser les conducteurs à l'impact sonore de leur véhicule sur les riverains, et de les dissuader d'un comportement inadapté. Ces radars permettent également de détecter le nombre de véhicules trop bruyants, ainsi que leurs heures de passage, et de déclencher des contrôles de police ciblés si nécessaire.
- **Aide à l'acquisition de véhicules électriques** : pour favoriser la transition vers des véhicules plus silencieux, Toulouse Métropole a mis en place une aide financière pour le remplacement des véhicules thermiques par des modèles électriques. Cette subvention doit encourager les résidents à opter pour des engins peu émissifs
- **Sensibilisation et formation des motards** : sur son circuit moto Daniel Pescheur, Toulouse Métropole assure des campagnes de sensibilisation spécifiquement dédiées aux nuisances des deux-roues pour informer les conducteurs sur l'impact de leurs véhicules bruyants sur la qualité de vie des riverains.
- **Abaissement de la vitesse à 30 km/h sur les voies secondaires de la commune de Toulouse** : cette mesure est conçue pour diminuer le bruit de roulement et les nuisances associées à la vitesse, en apaisant le trafic dans les zones résidentielles tout en maintenant une fluidité adéquate.
- **Signalisation renforcée** : Toulouse Métropole étudie la mise en place d'une signalisation renforcée et d'un marquage au sol pour rappeler les limites de vitesse et promouvoir un trafic plus fluide.
- **Études de trafic et aménagements ciblés** : une analyse du flux de trafic sur les axes principaux et dans les zones les plus exposées est régulièrement menée pour mieux comprendre les comportements de conduite, et d'identifier les secteurs nécessitant des interventions spécifiques pour diminuer les nuisances sonores.

Zones de calme

Le projet de PPBE prévoit déjà une action pour la recherche et la préservation des zones de calme, en élargissant la notion aux « zones de ressourcement », même si elles ne sont pas aujourd'hui perçues comme calmes. Pour renforcer cet axe :

- **Identification et valorisation des zones de ressourcement** : la Métropole poursuivra l'identification de nouvelles zones à préserver pour garantir un cadre de tranquillité. Des zones de ressourcement seront définies en collaboration avec les communes, en tenant compte des critères acoustiques et d'accessibilité pour un usage public.
- **Encadrement des activités dans les zones de calme** : la métropole engagera une réflexion et un dialogue avec les communes pour maîtriser les activités dans les zones publiques de calme, pour ne pas dégrader la qualité de l'environnement sonore de ces espaces. Les organisateurs d'événements y seront sensibilisés afin de garantir le respect des normes sonores et des horaires, garantissant ainsi la tranquillité des zones de calme.

4.2 Observations relevant des autres gestionnaires

Certaines préoccupations du public relèvent d'infrastructures gérées par d'autres entités, telles que le bruit aérien (Aéroport Toulouse-Blagnac) et ferroviaire (SNCF Réseau).

Bruit aérien (Gestionnaire : Aéroport Toulouse-Blagnac)

Les nuisances liées au trafic aérien, particulièrement nocturnes, touchent de nombreux résidents. Bien que le PPBE de l'aéroport prenne déjà des dispositions pour encadrer le bruit aérien, Toulouse Métropole renforcera la concertation avec l'Aéroport Toulouse-Blagnac pour étudier des mesures visant à limiter les vols nocturnes et garantir le respect des couloirs aériens.

Bruit ferroviaire (Gestionnaire : SNCF Réseau)

Les nuisances ferroviaires impactent plusieurs quartiers de la Métropole. La Métropole suivra les actions de SNCF Réseau sur son territoire et engagera un dialogue régulier avec le gestionnaire pour examiner les possibilités d'adaptation des mesures de réduction du bruit ferroviaire en fonction des retours d'expérience et des avancées du PPBE de la SNCF.

5. Conclusion

La consultation publique sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Toulouse Métropole a révélé une certaine mobilisation des citoyens autour des nuisances sonores.

Le bruit routier, incluant notamment les nuisances causées par les deux-roues thermiques, apparaît comme la première préoccupation, représentant quasiment 50 % des contributions.

La commune de Toulouse, la plus dense du territoire, concentre à elle seule 70 % des avis déposés, soulignant l'impact significatif du bruit urbain dans les zones les plus peuplées.

Le projet de PPBE de Toulouse Métropole inclut déjà des actions stratégiques réparties en plusieurs axes :

- réduction de la vitesse à 30 km/h sur les voies secondaires,
- développement des mobilités douces,
- préservation et valorisation des zones de calme,
- campagnes de sensibilisation du public.

Ces mesures visent à diminuer les nuisances sonores et améliorer la qualité de vie des habitants.

Ce PPBE, conçu pour évoluer et s'adapter aux besoins du territoire, reflète l'engagement de Toulouse Métropole en faveur d'un environnement sonore apaisé. Cette démarche, concertée avec les citoyens et les acteurs locaux, vise à construire un cadre de vie respectueux de la santé et du bien-être de tous.